Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260423-DE_33_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés : Cédric MORAZIN
Absents :

Cédric MORAZIN a donné pouvoir à Christian LEFEUVRE.
Secrétaire de séance : Thérèse TOUCHEFEU

Date de la convocation : 17/04/2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Date affichage convocation : 17/04/2026

Délibération n° 33_2026

Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune et être familiarisés avec les circonstances locales.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.
Monsieur le Maire propose 2 listes de 12 noms.

TITULAIRES

Nom	Prénom	Date naissance	Adresse	Impositions locales	Conseiller municipal
CHATAIGNIER	Janine	08/05/54	28 l'Aubrunière	TF	non
CLOLUS	Angèle	14/01/55	1 Allée de la Charmille – Mt Romain	TF	non
COUANON	Loïc	01/03/58	57 La Couvrie	TF	non
DAVY	Laura	20/02/1992	54 Allée du Bocage Mont Romain	TF	non
DAVY	Michel	15/04/48	11 La Bigotière Launay	TF	non
FAVERAIS	Jean-Louis	16/11/61	17 Les Cyprès Verts	TF	non
FOUBERT	Géraldine	07/09/82	8 La Motte	TF	non
HELBERT	Jean-Louis	01/07/53	3 Rue des Jardins	TF	non
JUMELAIS	Noël	14/03/58	24 La Ballue	TF	non
TENCÉ	Michel	13/0/1963	15 La Bigotière Launay	TF	non
DESTAIS	Daniel	09/11/62	Les Hautes Haies LARCHAMP	TF	Hors commune
OLIVIER	Chantal	06/04/57	La Garenne FLEURIGNÉ	TF	Hors commune

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260423-DE_33_2026-DE

SUPPLEANTS

Nom	Prénom	date naissance	Adresse	Impositions	Conseiller
BERTIN	Jean-Claude	05/11/1955	32 Le Pont Neuf	TF	non
BOULANGER	Jérôme	13/09/1981	La Sionnière	TF	non
FOUBERT	Lydie	06/03/1984	23 La Gérie	TF	non
GUIDON	Anne-Marie	23/08/1955	46 Les Cressonnières	TF	non
GRATIEN	Alain	09/12/1967	1 Ter Résidence La Goutelle	TF	non
HERSENT	Germain	12/10/1958	1 Rue des Loisirs	TF	non
HODBERT	Jean-Paul	08/07/1956	35 La Motte Anger	TF	non
LERAY	Claire	26/07/1989	60 Le Grand Clos	TF	oui
LODÉ	Henri	21/04/1953	3 La Fromondière	TF	non
MOUTEL	Guy	02/09/1956	51 Passais	TF	non
GALLE	Dominique	19/01/1959	9 Résidence La Hardouinais ROMAGNÉ	TF	Hors commune
BARRIER	Jean-Marc	12/03/1962	La Poissonnais FLEURIGNÉ	TF	Hors commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à proposer au directeur des services fiscaux les listes ci-dessus.

A Le Loroux, le 5 mai 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

La Secrétaire de Séance
T. TOUCHEFEU,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.